



HAL
open science

À la recherche des unités du langage : une vieille histoire toujours d'actualité

Pierre Le Goffic

► **To cite this version:**

Pierre Le Goffic. À la recherche des unités du langage : une vieille histoire toujours d'actualité. *Langages*, 2017, L'énoncé dans les traditions linguistiques : logos, vākya, kalām, oratio et les autres, 205, pp.133-143. 10.3917/lang.205.0133 . hal-03941201

HAL Id: hal-03941201

<https://hal.science/hal-03941201>

Submitted on 16 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A la recherche des unités du langage : une vieille histoire toujours d'actualité

Pierre Le Goffic

Les réflexions ici présentées tirent en grande partie leur source de la lecture (préalablement à leur publication ¹) des articles du présent numéro de *Langages*. Le panorama érudit et passionnant que nous offrent Valérie Raby et ses collègues, non seulement présente un intérêt historique et épistémologique évident, mais résonne d'une façon particulièrement pertinente par rapport aux débats contemporains sur les unités du texte. Par-delà l'envie de prolonger le merveilleux voyage que nous fait faire le numéro dans des traditions éloignées dans le temps et dans l'espace, c'est cette mise en rapport de l'histoire avec les préoccupations présentes qui motive l'écriture de ces quelques pages : chercher dans l'histoire, dûment méditée et interprétée, un éclairage rendant plus intelligible la conjoncture présente, et permettant d'y faire des choix moins contingents.

1. Unités du langage et prise de conscience

La Présentation du numéro lui assigne comme objectif « l'histoire des savoirs linguistiques constitués sur l'énoncé », considéré comme « unité de communication » : la mention d'un 'savoir constitué' souligne à juste titre le décalage, la distinction nécessaire entre un 'savoir' simple, ordinaire (savoir pratique, opératoire, réductible à un savoir-faire) et un 'savoir constitué' (c'est-à-dire un savoir réflexif, conscient, théorisé : savoir qu'on sait, et ce qu'on sait).

Ce décalage est particulièrement sensible en matière de langage, et patent pour le problème de l'unité de communication : autant la théorisation de l'énoncé relève d'une haute sophistication conceptuelle, autant la maîtrise du niveau de l'énoncé dans la communication langagière est un savoir pratique qui s'identifie avec la compétence langagière elle-même. Le simple exercice du langage suppose la capacité de découper un flux de paroles en ensembles signifiants intelligibles, qui sont autant d'unités de communication. Ce découpage procède d'une démarche intuitive, irrépressible et non consciente, d'un savoir pratique sans lequel aucune communication langagière n'est envisageable, et dont l'émergence s'identifie avec l'apparition du langage : il fait partie de la compétence de base de l'*homo loquens*, depuis qu'il y a des hommes et qui parlent. Mais c'est une tout autre affaire que d'appréhender consciemment ce niveau.

Sans doute la notion elle-même de 'prise de conscience' recouvre-t-elle un processus très complexe, où il y aurait lieu de distinguer des étapes et des degrés : concevoir clairement l'existence d'un certain objet n'implique pas qu'on puisse le décrire en quelque façon ni même qu'on s'en soucie (et la 'prise de conscience' de l'énoncé s'accompagne en effet de prises en compte fort diverses). Sans vouloir (ni pouvoir) entrer ici dans tous les détails souhaitables, on essaiera de se garder de toute simplification excessive du processus.

¹ J'ai eu ce privilège en tant que lecteur chargé d'expertiser les articles, selon les habitudes de la revue. Je remercie les responsables de la publication de m'avoir offert cette opportunité, et d'avoir bien voulu me permettre d'ajouter au recueil ces quelques réflexions, - qui ne sont ni un commentaire des articles (commentaires transmis par ailleurs) ni un compte-rendu critique du numéro.

Les renvois aux différents articles du numéro, qui auraient pu être en très grand nombre, seraient trop évidents pour être utiles : qu'il soit entendu que toutes les allusions historiques valent *ipso facto* renvoi à l'article concerné (tout spécialement en ce qui concerne les traditions non occidentales).

On peut, en tout état de cause et sans prendre trop de risques, se représenter la prise de conscience progressive de son langage par l'espèce humaine en 3 grandes étapes, correspondant aux différentes 'articulations' du langage (selon le terme de Martinet, - mais l'idée est présente dans toutes les traditions).

Première étape : prise de conscience du signe (mots, unités significatives). Il est en effet difficile d'imaginer le langage, dès ses débuts, sans un certain degré au moins de conscience du rapport régulier et reproductible entre un segment vocal et une chose signifiée (un concept, de quelque nature qu'il soit, par exemple dans : « cet homme est un ami, pas un ennemi »), menant en somme à la conscience d'une certaine sorte de dictionnaire. Naturellement, ces connaissances présumées ne sont ni démontrables ni datables.

Deuxième étape : prise de conscience du phonème (unités distinctives). L'invention de l'écriture (apparue il y a un peu plus de 5 000 ans, et diffusée en Grèce il y a un peu moins de 3 000 ans) repose en fait essentiellement sur la découverte progressive de l'analyse phonologique (par-delà, ici ou là, le stade de la représentation idéographique), permettant de réduire par analyse la totalité des mots d'une langue à la combinaison d'un petit nombre de composants élémentaires (phonèmes), en passant par le stade intermédiaire de la syllabe : il n'y a plus (si l'on ose dire) qu'à mettre au point un code de notation pour pouvoir en fixer une trace permanente.

L'écriture, on le sait, a joué un rôle déterminant dans le développement des sociétés humaines. Parallèlement, il faut souligner que l'invention de l'écriture a aussi entraîné la naissance de la grammaire, comme en témoigne l'étymologie bien connue de ce mot ('(art) des lettres' = science de la lecture et de l'écriture) : la volonté d'approfondissement et les nécessités de la transmission de ce précieux savoir-faire ont amené la constitution d'un savoir théorique important, et l'émergence de corporations spécialisées (scribes, pédagogues, ...). Il était désormais possible de recenser les mots et d'en fixer la nomenclature, de les trier par espèces, de repérer leurs variations morphologiques (genre, nombre, flexion nominale, conjugaison verbale, dérivation, composition). A Athènes, à l'époque de Platon et d'Aristote existait déjà (cf. le chapitre 20 de la *Poétique*) une grammaire solidement constituée, fruit d'une tradition éprouvée.

Il est à remarquer que la 'science des lettres, de la lecture et de l'écriture' (et donc la 'grammaire des mots' résultante) s'est toujours limitée aux mots, et arrêtée au seuil de l'énoncé. Ni les Grecs, pourtant habiles à noter des différences accentuelles ou tonales distinctives à l'intérieur des mots, ni les autres peuples s'étant dotés de l'écriture, n'ont jamais, semble-t-il, entrepris de noter les phénomènes prosodiques : on peut sans doute les créditer d'un certain degré au moins de conscience du caractère globalement secondaire et non distinctif des phénomènes intonatifs pour la signification et même pour la segmentation des énoncés. L'usage, apparu secondairement, de la ponctuation (cf. la *Rhétorique* d'Aristote) apporte, il est vrai, quelques compléments utiles (comme la marque d'une interrogation), mais son emploi procède de préoccupations peu systématisées (comme la recherche de la clarté).

Troisième étape : c'est par rapport à cette grammaire des mots déjà constituée qu'il faut replacer (dans toutes les traditions concernées) la prise de conscience explicite et la théorisation d'un niveau supplémentaire de signification, lié au discours, par-delà les mots isolés, celui de l'énoncé. Ces innovations théoriques (il y a à peu près 2500 ans, en Grèce et en Inde) sont largement dues à des acteurs extérieurs à la grammaire, philosophes, rhétoriciens, ou exégètes : à Athènes, la 'découverte' de l'énoncé minimal puis de la

proposition, est l'œuvre de philosophes peu intéressés par la science grammaticale en elle-même, et les considérations sur la 'période' sont l'affaire des rhétoriciens ; ces avancées ne s'inscrivent pas naturellement dans le programme de la grammaire, - d'où, dès le départ, un problème posé aux grammairiens.

A la différence de la découverte de la phonologie et de l'écriture, la mise à jour d'un niveau supplémentaire de signifiante (qui n'a pas entraîné de bénéfice social clairement identifiable) procède de préoccupations purement intellectuelles : elle est liée à la reconnaissance de ce que l'énoncé constitue un niveau de signification propre, qui englobe en la dépassant la contribution de chaque mot isolé², - sorte de conception benvenistienne avant la lettre. Cette sémantique de l'énoncé, distincte de la sémantique du mot, a été dès le début développée dans 2 grandes directions :

- **du côté de la référence.** Certes la question de la référence ne commence pas avec l'énoncé (cf. les problèmes de 'référence virtuelle', des noms propres, des signes indexicaux, ...), mais c'est à ce niveau qu'elle prend toute son ampleur et sa raison d'être : la référence concrète, globale, à une situation ou un événement donné, comme à une classe de situations générique, passe nécessairement par un énoncé. Un adage sanskrit énonce que « Le mot dénote le général, l'énoncé le particulier », et certains grammairiens indiens ont mis en lumière que la coréférentialité entre le sujet et l'attribut excède le sens de chacun des termes, et que c'est précisément cet 'excès' qui constitue en propre l'objet de l'énoncé. De ce fait, l'énoncé apparaît comme le véhicule nécessaire et incontournable de la connaissance sur le monde, et, par suite, de la vérité et de la science (on aura reconnu Aristote).

- **du côté des relations entre interlocuteurs et des actes de langage.** Ici encore la question peut affleurer au niveau des mots (cf. les vocatifs, les modes verbaux, certains vocables spécialisés, ...), mais c'est au niveau de l'énoncé, unité de communication, que se dévoile et se réalise pleinement un acte de langage (constat, interrogation, prière, ordre, demande, ...) et se joue la relation interlocutive.

Il apparaît aussi, à la décharge des grammairiens, que cette 'unité de communication' visée, dont l'existence est intuitivement ressentie, et que désigne conventionnellement ici le terme d' 'énoncé'³, est loin d'être clairement définie et qu'elle pose de nombreux problèmes, tant en compréhension qu'en extension.

2. L'énoncé en grammaire : problèmes de définition et de statut

On constate que toutes les traditions (dès leur début, comme dans leurs développements ultérieurs) mélangent en proportions variables dans leur définition de l'énoncé deux ingrédients définitionnels : la complétude de l'énoncé pris comme un tout, et la congruence des parties dont il se compose. La définition que donne Priscien de l'*oratio*, reprise pendant des siècles, en fournit un exemple prototypique.

² Voir les développements sur le grammairien indien **Bhartṛhari** et sa conception de l'énoncé comme entité 'indivise', irréductible à la combinaison de ses parties.

³ Rappelons que le terme d' 'énoncé' est employé ici (comme dans l'ensemble du numéro) comme terme générique désignant l'objet visé par les diverses théories (appréhendé intuitivement comme 'unité de communication'), quelles qu'en soient la dénomination, la définition, ou le statut, et non comme terme technique défini à l'intérieur d'une théorie donnée.

Le premier trait définitoire de l'énoncé (en tant qu'unité de communication), présent dans toutes les définitions, est la **complétude**, flanquée de son corollaire inséparable, l'autonomie. L'énoncé, pris globalement, est appréhendé intuitivement en tant que totalité unique : on est en fait très proche de la simple revendication du savoir pratique inhérent à l'activité de langage, tel qu'il a été évoqué ci-dessus. Cette caractérisation est en elle-même très peu spécifique, et même proche d'une tautologie : elle revient à définir l'unité visée par son caractère unique, puisque toute unité (de quelque domaine que ce soit) est par définition une entité appréhendable par elle-même, auto-suffisante (= complète) et distincte des autres (= autonome). Les termes donnés comme définitoires renvoient donc eux-mêmes au problème de leur propre définition : qu'est-ce que la complétude (/ l'autonomie) de l'énoncé ?

La complétude renvoie prioritairement au contenu signifié, et peut être envisagée sous deux angles, sémantique et pragmatique (qui rappellent les deux grandes directions générales d'étude de l'énoncé évoquées précédemment) :

- **le point de vue sémantique** renvoie à la notion de 'pensée complète', ou 'idée complète' ⁴, généralement sans autre précision. Quel que soit le vague de ces notions, elles ont une persistance très remarquable : alors même qu'il est aisé de les critiquer en montrant combien il est difficile (voire probablement illusoire) de vouloir définir ce que serait une 'pensée complète' ou une 'idée complète', et d'appliquer sa définition à l'analyse du moindre texte en recueillant le moindre consensus, elles sont toujours renaissantes dans les théories. Tout se passe comme si l'impossibilité reconnue d'objectiver et de formaliser ce que serait une 'idée complète' n'affectait en rien notre jugement, comme si chacun voulait malgré tout continuer à disposer de ce jugement pour son compte personnel dans sa gestion de la communication : logique (logique rationnelle objective) et psychologie (ou logique personnelle de l'action, à dégager) divergent. C'est toujours ici la confiance indéterminable (parce que nécessaire) dans l'aptitude des sujets parlants à découper le flux de la parole.

- **le point de vue pragmatique** renvoie à l'échange interlocutif. L'unité de communication ou énoncé est alors, selon les théories, ce après quoi « il est correct de garder le silence » (**Stibawayhi**), ce après quoi il n'y a pas d'attente (dans la tradition indienne : **Bharṭṛhari**), ou ce qui apporte une information pertinente (thème de réflexion très développé dans la tradition arabe, depuis **Stibawayhi**), ou encore (dans des approches anciennes ou modernes) ce qui accomplit un acte de langage (acte illocutoire) unique, ou réalise un programme d'action communicative complet.

De la complétude découle l'**autonomie**, - non moins difficile à définir au plan sémantique, et qui bute sur les apories du texte : comment concilier l'autonomie postulée de chaque énoncé (son existence virtuellement indépendante, isolée) et ce qui fait qu'un texte est texte, c'est-à-dire l'interdépendance et l'intégration de ses parties ? Le seul problème de la parataxe suffit à montrer qu'il n'est pas aisé de tracer les frontières de l'indépendance et de la dépendance.

Cette notion de complétude, orientant vers une sémantique globale de l'énoncé, est une piste peu inspirante pour les grammairiens, - si ce n'est toutefois qu'elle mène à son contraire, l'incomplétude, thème abondamment traité dans de nombreuses traditions : c'est la notion d'ellipse (forme de présence d'un élément absent) qui permet de retrouver la complétude d'un

⁴ On peut mentionner pour mémoire quelques tentatives des grammairiens grecs (plutôt aberrantes à nos yeux) pour chercher une forme de complétude syntaxique de l'énoncé dans la cooccurrence de toutes les 'parties du discours'.

énoncé apparemment incomplet.

Le second trait définitoire est la **congruence (ou convenance) des parties**. L'énoncé est alors appréhendé non plus comme une globalité mais comme une composition, réunissant différents constituants unis par des règles de convenance (ou congruence).

Cette convenance peut être d'ordre sémantique : il s'agit alors de la convenance mutuelle des concepts (comme dans la Grammaire de Port-Royal). Mais elle s'entend la plupart du temps au plan de l'agencement formel des constituants syntaxiques, c'est-à-dire de la (morpho-) syntaxe. Elle conduit à étudier la nature des constituants et ce qui les relie (phénomènes tels que l'accord, la rection, les variations concomitantes, l'emploi des cas, etc.). On retrouve ici les préoccupations fondamentales de la grammaire, et son terrain de prédilection.

La **réunion des deux traits définitoires** (complétude du tout et congruence des parties) dans une conception unifiée est évidemment requise pour la cohérence de la théorie, mais elle est loin d'aller de soi. Les deux traits sont hétérogènes (même si la ligne de partage entre les deux n'est pas tranchée de manière absolue) et participent fondamentalement de disciplines différentes : l'un oriente vers la sémantique, la pragmatique, la rhétorique du discours, l'exégèse textuelle..., l'autre vers des domaines plus familiers aux grammairiens traditionnels, comme la morphologie (avec des prolongements syntaxiques invités). L'articulation entre les deux peut varier, et l'un peut être privilégié au détriment de l'autre : la tradition indienne est partagée entre une conception de l'énoncé fondée sur son unité globale comme acte d'énonciation ou fondée sur son unité fonctionnelle autour d'un verbe conjugué, la tradition arabe est partagée dès ses débuts entre une orientation vers les aspects discursifs (pragmatiques, énonciatifs, sémantiques : conception décrite par l'auteur comme « archaïque »), et une orientation morphosyntaxique (théorie de la rection). L'énoncé ressort donc comme un objet biface, à 2 versants, ce qui ne manque pas d'être source de difficultés, dans toutes les traditions : associer harmonieusement la complétude du tout et la convenance des parties est une tâche délicate, qui relève d'une alchimie subtile.

On peut pointer deux modèles historiques, proches l'un de l'autre (représentés dans toutes les traditions et toujours présents dans les approches modernes) dans lesquels se réalise une forme de convergence entre complétude et congruence : l'énoncé minimal et la proposition.

Énoncé minimal : toutes les traditions (grecque, sanskrite, arabe) ont cherché à dégager le modèle de l'unité de communication réalisant une certaine forme de complétude (l'auto-suffisance minimale), l'exemple prototypique le plus simple d'énoncé complet et bien formé de leur langue. Ainsi Platon avec le célèbre exemple du *Sophiste* : *l'homme apprend*⁵. L'énoncé ainsi dégagé peut se comprendre aussi bien comme le fruit d'une réduction maximum (on simplifie de plus en plus, on épure jusqu'à garder uniquement ce en deçà de quoi il n'y a plus communication d'une idée), que comme le résultat de règles de production ('voici comment il faut procéder : associez un nom et un verbe'), aussi bien comme le constat empirique de la forme existante la plus simple de communication que comme le produit d'une recette de fabrication, aussi bien comme une constatation que comme un axiome. Ce double statut implicite procède du sentiment de l'unité de la pensée et du langage (du 'logos'),

⁵ Une incertitude subsiste sur cet exemple: le verbe 'apprendre', dans le grec de Platon comme en français contemporain, est transitif (on apprend quelque chose) mais avec des emplois intransitifs possibles sans complément d'objet (apprendre = s'instruire). Comment alors faut-il entendre 'l'homme apprend' ? : comme expression saturée, complète, ou comme cellule matricielle ouverte ? ou encore comme structure à la fois suffisante et incrémentable ?

admise comme une évidence fondatrice, abolissant toute distance entre d'un côté ce qu'il est nécessaire que le langage soit (règles de formation) et de l'autre ce qu'il est, par conformité naturelle à cette nécessité (les formes constatées de ses manifestations).

Proposition : La proposition s'inscrit dans le prolongement de l'énoncé minimal (c'est le chemin qui mène de Platon à Aristote). Elle est construite sur les mêmes bases (et illustre encore plus clairement l'unité de la pensée et du langage), mais deux différences essentielles les séparent :

- la proposition repose sur une interprétation de la nature du lien entre Nom et Verbe : il ne s'agit plus seulement d' 'association', de 'combinaison', ou de 'mélange', mais d'une relation signifiante par elle-même, l'attribution d'un prédicat à un sujet. C'est la théorie de la prédication, qui marque un moment capital dans la réflexion sur les structures de la pensée et du langage; la tradition arabe présente des analyses très proches en termes de 'support / apport' (la comparaison mériterait qu'un spécialiste y consacre une étude détaillée) ;
- la proposition n'inclut plus l'idée de minimalité (même si les exemples traités sont souvent minimaux) : la structure sujet - prédicat a vocation, dès le départ, à s'étoffer de compléments divers (tout ce qui s'y rattache d'une manière ou d'une autre), et même à entrer dans des constructions conceptuelles et langagières complexes, dont l'analyse relève initialement de la Logique (comme les propositions modales d'Aristote ou les propositions 'non simples' des Stoïciens) ou de la Rhétorique: le discours n'est qu'un tissu de plusieurs propositions, agencées selon différentes figures, et que l'art permet de regrouper harmonieusement en périodes. La notion de 'période' (dont la définition ne cherche jamais la rigueur) vient compléter le dispositif, en prenant en charge au niveau du discours la complétude (non plus comme auto-suffisance minimale, mais comme idée développée complète).

On voit que la réunion de la complétude et de la congruence ne va pas sans que soit réglée en quelque manière, explicitement ou implicitement, la question fondamentale du statut de l'énoncé : entre unité empirique de la communication (au point de départ intuitif de la notion), constatable dans le discours (et dans les textes qui en sont la trace), et unité théorique (re)construite, spécifiant les éléments nécessaires pour qu'émerge le niveau propre de signification de l'énoncé. Ce problème du **statut empirique ou a priori de l'énoncé** (tel que la grammaire cherche à l'appréhender) est sans doute la question primordiale qu'il pose : le point de vue adopté (qu'il soit clairement proclamé ou non) sous-tend la formulation des définitions elles-mêmes, et conditionne largement l'appréhension et le traitement des données linguistiques. Concernant par exemple les réalisations non canoniques qui abondent dans le discours, un modèle grammatical qui penche du côté de l'empirie enregistrera sans états d'âme la variété existante des structures, alors qu'un modèle grammatical qui penche du côté de la théorie devra les relier au prototype par un jeu de transformations, de figures, ou de toute autre sorte de considérations : couverture facilitée, mais moindre force explicative d'un côté, cohérence renforcée, mais difficulté à intégrer les phénomènes de l'autre.

Au total, il est possible de schématiser la place que peut occuper l'énoncé dans une grammaire donnée en la situant le long d'un axe (continu), allant de l'absence de prise en compte (l'énoncé n'est pas une notion grammaticale) à la prise en compte maximum comme concept organisateur (toute la grammaire s'organise par rapport à l'énoncé). On peut donc distinguer (très schématiquement) **4 types de grammaires** selon la place qu'y occupe la notion d'énoncé :

• **Type 1** : L'énoncé est une notion extérieure à la grammaire et qui n'en fait pas partie : la grammaire s'occupe uniquement des mots et ce domaine se suffit à lui-même. C'est l'état (présupposé) de la grammaire avant la 'découverte' du niveau de l'énoncé ; c'est aussi le cas de la tradition tamoule, et de certains modèles plus proches de nous (cf. *infra*), qui veulent évacuer la dimension de l'énoncé.

• **Type 2** : L'énoncé (défini plus ou moins sommairement) est la limite externe du domaine de la grammaire, c'est le cadre à l'intérieur duquel s'exercent ses règles, mais, pour autant, l'énoncé lui-même n'est pas un objet d'étude pour la grammaire. L'objet de la grammaire est de traiter des différentes parties du discours, et des relations qui les unissent (théorie de la rection, théorie des cas,...). Cette conception, plus ou moins clairement assumée, est extrêmement représentée dans toutes les traditions, sous des formulations diverses; c'est en quelque sorte la 'version basse' de la prise en compte de l'énoncé en grammaire. On la retrouve aussi bien dans la tradition indienne (**Pāṇini**⁶) que dans la tradition arabe (Sibawayhi) et dans la tradition occidentale (des grammairiens alexandrins jusqu'à la Renaissance, en passant par Priscien).

• **Type 3** : L'énoncé (dont la définition est importante) est la limite supérieure interne de la grammaire, l'aboutissement ultime de ses règles, et l'étude de l'énoncé est revendiquée comme faisant partie de la grammaire⁷. C'est la 'version haute' de la prise en compte de l'énoncé. On la retrouve dans les nombreux modèles grammaticaux centrés sur la proposition (comme la Grammaire Générale de l'époque classique, ou certaines grammaires arabes du XII^{ème} au XIV^{ème} siècles), ou sur toute autre forme de définition forte et structurée de l'énoncé (tradition indienne : **Kātyāyana**). Elle va de pair avec une théorie syntaxique développée des rapports entre constituants : prototypiquement la théorie de la prédication, ou tout autre modèle comparable (en termes de support / apport, de dépendance, ...). Elle permet notamment de redéfinir l'autonomie de l'énoncé sur des bases syntaxiques, et ouvre sur la prise en compte de l'énoncé complexe.

• **Type 4** : L'énoncé (nécessitant une définition rigoureuse, interne à la grammaire) est le cœur même de la grammaire, le concept autour duquel elle s'organise : la grammaire est dans sa totalité orientée vers la production et le traitement d'énoncés bien formés tels que le stipule le système de règles de formation. On voit ici se profiler les grammaires formelles, dont on peut peut-être chercher des exemplaires dans les traditions anciennes, mais qui sont présentes sur le devant de la scène depuis un certain nombre de décennies.

3. Retour vers le futur

Pour aborder franchement les problématiques d'aujourd'hui (du moins dans un horizon regrettamment restreint, - faute de pouvoir embrasser une perspective plus large), il faut faire place à un terme supplémentaire, devenu le représentant emblématique de l'énoncé, celui de 'phrase' : passé au premier plan au 19^{ème} siècle, tiraillé dans des directions opposées au 20^{ème},

⁶ Mais les grammairiens indiens ont fait l'expérience de ce que la prise en compte de l'énoncé peut s'imposer à la grammaire : comment faire pour soustraire le premier mot d'un énoncé aux règles (d'accentuation) liées à la succession des mots, si l'on ne précise pas les limites de ce qu'est un énoncé ?

⁷ Cf. l'opposition faite par un grammairien français de la fin du 18^{ème} siècle : « Le grammairien vulgaire ne parle pas de la proposition : il traite seulement des parties du discours. » (Urbain Domergue ; citation reprise d'une conférence d'Antoine Gautier, 18/11/2016).

et menacé d'élimination au 21^{ème} au nom de la recherche des unités du texte (et notamment de l'oral transcrit).

On sait que la **phrase** (terme usité informellement à l'époque classique au sens de 'groupe de mots, expression') s'est trouvée promue au 19^{ème} au rang d'unité type, à la fois de la grammaire et de la communication, dans le cadre de la constitution d'une grammaire scolaire (quasi anonyme) à partir de la doctrine de la Grammaire Générale. Des pressions diverses ont abouti à ce 'tour de force' que la phrase réunit dans une synthèse (idéalisée) la convenance des parties attachée à la proposition, et la complétude attachée à la période, - avec une précision supplémentaire : cette complétude est censée être matérialisée dans un texte écrit par la ponctuation, et la phrase est donc aussi le segment textuel compris entre deux ponctuations fortes (essentiellement deux points). Cette convergence idéale permet donc à la phrase de remplacer à la fois la proposition, conservée en tant que notion purement grammaticale (détachée de son origine logique, et ouvrant sur la construction de la phrase complexe), et la période, - et, en plus, d'accéder au rang d'unité du texte (entre deux points) tout en demeurant unité de la grammaire.

On comprend le succès de cette notion nouvelle dans le monde pédagogique, et son entrée dans le langage courant, mais cette synthèse totale, conférant à la phrase un statut multiple et contradictoire, était évidemment trop belle pour être vraie. Au début du 20^{ème} siècle, la coupure proclamée par Saussure entre 'parole' (ou discours) et 'langue' a fait ressortir les contradictions, et a marqué le début d'un long débat théorique sur le statut de la 'phrase' : faut-il y voir une unité du discours (et par suite, du texte qui en est le produit), ou de la langue (donc de la grammaire) ? quel statut donner à cette unité du langage, 'unité de communication', qu'on s'efforce de traquer ?

Saussure lui-même (ou du moins son *Cours* publié), on le sait, ne fait aucune place à la théorie de la prédication et de la proposition : il assigne la phrase (assimilée à un syntagme ordinaire) à la parole, et, de ce fait, tend à l'exclure du champ de la linguistique (dont l'unique objet est la langue), mais les courants structuralistes qui se réclament de lui sont partagés : les distributionalistes stricts le suivent, mais les plus fonctionnalistes (Martinet, ...) veulent garder la prédication et retenir la phrase dans la grammaire, et donc dans la langue. D'autres (au nom d'une 'théorie de l'énonciation') s'efforcent, sans nier l'opposition théoriquement nécessaire entre la langue et son actualisation, de réduire la distance qui les sépare. Aucun n'envisage en tout cas de poser en règle la coïncidence de la phrase avec un segment graphique entre deux points. De l'autre côté de l'Atlantique, Chomsky reformule l'opposition saussurienne en termes de compétence / performance, clairement contrastés comme la puissance (la connaissance des règles de la langue, c'est-à-dire la grammaire) / et l'acte (l'activité : le discours, et son produit : le texte), et fait de la phrase (définie à partir d'une prédication, représentée dans un langage formel) l'axiome de départ de la grammaire. Ce faisant, il se revendique, non de Saussure, mais (par un retournement de situation qui ne manque pas de sel !) de la grammaire classique, et de celle de Port-Royal en particulier.

Il est évidemment impossible de tirer d'un mot une conclusion tranchée de ce débat complexe, dans lequel les opinions les plus opposées ont été défendues par des linguistes illustres (et dont l'histoire pourrait faire l'objet d'un autre numéro de *Langages* !). Une chose ressort néanmoins clairement, constatée et admise par tous les protagonistes engagés dans la controverse : on ne peut valablement réunir dans un même concept des propriétés incompatibles (telles que l'appartenance au système de la langue, et le fait d'être une unité de

segmentation textuelle), et la question clé qui se pose à propos des unités est bien : unités de quoi ?

En ce début de 21^{ème} siècle, il semble néanmoins que cette leçon, pour évidente qu'elle puisse paraître, soit méconnue par beaucoup de linguistes, adonnés à la recherche d'unités de segmentation des textes, écrits ou transcrits de l'oral, notamment en vue de traitements automatisés : constatant que les textes (en particulier, mais pas uniquement les transcriptions de l'oral) n'exhibent pas uniquement les 'phrases' telles qu'une grammaire peut en donner les règles, ils ne voient pas d'autre solution que de jeter aux orties les unités définies par la grammaire (la phrase, en l'occurrence) et d'en chercher de nouvelles. Ce faisant, ils demandent à la performance de refléter sans distorsion la compétence, ce qui revient de fait à nier l'opposition, avec toutes les conséquences théoriques et pratiques qui en découlent. La tentative la plus emblématique en ce sens (et la plus systématique) est sans doute celle d'Alain Berrendonner, qui cherche à construire « un modèle unifié de la combinatoire discursive : de la clause à la période », entreprise qui « aboutit fatalement à abolir certaines frontières mal placées (à commencer par celle de la phrase) » (Groupe de Fribourg (= Berrendonner et al.), 2012, *Grammaire de la période*, Bern : Peter Lang). Les critiques de la phrase se retrouvent chez la très regrettée Claire Blanche-Benveniste, mais dans une conception d'ensemble moins rigide (*Approches de la langue parlée en français*, Ophrys, 2010 ; et *Le français. Usages de la langue parlée*, 2010, Leuven – Paris : Peeters). Le point de vue esquissé dans le présent texte est développé dans P. Le Goffic, 2011 : Phrase et intégration textuelle, *Langue Française* 170, 11 - 28, et 2016 : 'Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?' – retour sur une question lancinante, in *Connexion et Indexation*, L. Sarda et D. Vigier, édts, ENS Editions, 21 – 39.

Mais ici s'ouvre un nouveau champ de discussion ...

Conclusion

Si une conclusion se dégage de ce tour d'horizon, c'est bien que la connaissance de l'histoire de la grammaire nous aide à évaluer les enjeux actuels, et à décider en connaissance de cause. Paraphrasant l'adage qui dit que nul n'est censé ignorer la loi, je dirais volontiers que nul n'est censé ignorer l'histoire de sa discipline. Qui l'ignore, c'est à ses dépens.